

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°5 - Lot 6 - Saint-Valéry-en-Caux
Organisation d'un voyage clef en main pour les aînés - Avenant

N° : VA_DEC2021_293

Service : Aînés

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure un avenant au marché subséquent n°5 – Lot 6 –
« Organisation d'un voyage clef en main pour les personnes âgées » avec la société MARIOT GAMELIN.

En effet, suite à la crise sanitaire le séjour prévu les 25 et 26 juin 2020 a été reporté les 7 et 8 octobre 2021.

Attributaire : MARIOT GAMELIN
Marché subséquent n°5 – Lot 6
Saint-Valéry-en-Caux
Les 7 et 8 octobre 2021
Montant estimatif TTC : 13612,80€

Imputation comptable : 6247 61 4500
Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.3 Aînés - voyages

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 15 juillet 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-180743-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 23 juillet 2021

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché subséquent n°5 - Lot 6 - Saint-Valéry-en-Caux
Organisation d'un voyage clef en main pour les aînés - Avenant

N° : VA_DEC2021_293
Service : Aînés

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décisions

De conclure un avenant au marché subséquent n°5 – Lot 6 –
« Organisation d'un voyage clef en main pour les personnes âgées » avec la société MARIOT GAMELIN.

En effet, suite à la crise sanitaire le séjour prévu les 25 et 26 juin 2020 a été reporté les 7 et 8 octobre 2021.

Attributaire : MARIOT GAMELIN
Marché subséquent n°5 – Lot 6
Saint-Valéry-en-Caux
Les 7 et 8 octobre 2021
Montant estimatif TTC : 13612,80€

Imputation comptable : 6247 61 4500
Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.3 Aînés - voyages

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 15 juillet 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

Date AR Préfecture :



N° : VA_DEC2021_293
(PROJET : VA_PROJDEC_9165)